NUMÉRO SPÉCIAL

MINPMEESA INFOS

AOÛT 2016

MAGAZINE D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

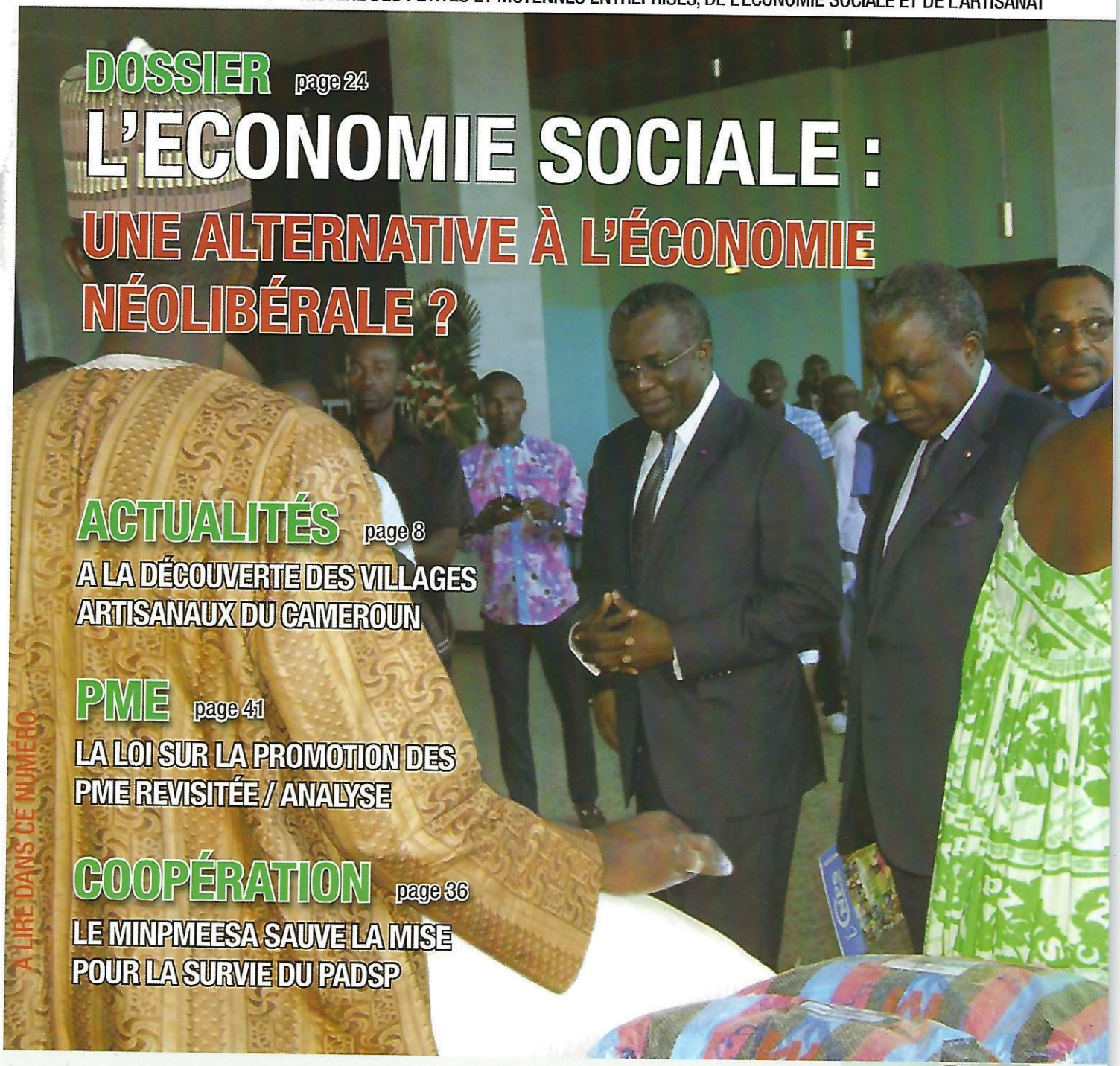

DOSSIER page 24

L'ÉCONOMIE SOCIALE : UNE ALTERNATIVE À L'ÉCONOMIE NÉOLIBÉRALE ?

A LIRE DANS CE NUMÉRO

ACTUALITÉS page 8
A LA DÉCOUVERTE DES VILLAGES ARTISANAUX DU CAMEROUN

PME page 41
LA LOI SUR LA PROMOTION DES PME REVISITÉE / ANALYSE

COOPÉRATION page 36
LE MINPMEESA SAUVE LA MISE POUR LA SURVIE DU PADSP

1 234567 890128

BON VENT MADAME LE SECRETAIRE GENERAL !

L'ECONOMIE SOCIALE :
UNE ALTERNATIVE À L'ÉCONOMIE NÉOLIBÉRALE ?

SOMMAIRE

I. Economie sociale	une notion à bien cerner
II. RELESS	Les appuis du MINPMEESA aux organisations de l'économie sociale
III. REPORTAGE	La 2ème édition des JNES quels enseignements ?
IV. ECHANGE DE VUES	Entretien avec le MINPMEESA

ECONOMIE SOCIALE : UNE NOTION À BIEN CERNER.

Les organisations et les entreprises de l'économie sociale contribuent par leurs activités, à la création des richesses et des emplois, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. A côté de ces entités sont souvent associées certaines notions notamment, l'économie sociale, l'économie solidaire, l'économie populaire et l'organisation à but non lucratif. Dans certains pays, le terme « tiers secteur » est employé par les politiques et les praticiens comme synonyme du secteur à but non lucratif ou de l'économie sociale.

L'économie sociale : bien plus qu'un concept

De manière générale, il convient de noter que les organisations et entreprises de l'économie sociale peuvent différer en termes de formes organisationnelles et d'approches, mais aussi opérer selon des principes similaires. C'est ce qui à un moment donné, a crée une divergence de perception de la notion de l'économie sociale. C'est la conférence tripartie d'octobre 2009 à Johannesburg qui a permis de convenir d'une définition pratique. Suivant la conférence de Johannesburg, l'économie sociale désigne des entreprises et des organisations, en particulier les coopératives, les mutuelles, les associations, les fonda-

tions et les entreprises sociales, qui ont comme spécificité de produire les biens, des services et des connaissances tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques et sociaux et de promotion de la solidarité. Partant de cette définition, il ressort que les entreprises de l'économie sociale existent sous diverses formes juridiques. A l'inverse, toutes les entités enregistrées sous ces formes juridiques, n'appartiennent pas nécessairement à l'économie sociale. Pour être considérées comme organisations ou entreprises de l'économie sociale, certaines conditions doivent être réunies. Il s'agit de la primauté des personnes et de la finalité sociale sur le capital, concrétisées par une gestion de participation autonome, transparente et démocratique. Ce type de gestion donne la priorité à la prise de décisions, plus en fonction des personnes et leur contribution de travail et services prêtés à l'entité ou en fonction de la fin sociale, que par rapport à leurs contributions au capital social. L'autre élément distinctif d'une entreprise de l'économie sociale est l'application des résultats obtenus de l'activité économique, principalement en fonction du travail effectué et service ou activité effectuée par les membres et, le cas échéant, à la finalité sociale objet de l'entité. Dans une organisation d'économie sociale, l'autre fait majeur est la promotion de la solidarité interne, du volontariat, l'affiliation et l'engagement en vue de prôner l'entraide, l'autosuffisance et l'identité locale, tout en prenant en compte les personnes en risque d'exclusion sociale et la génération d'emplois stables et de qualité.

L'économie sociale au Cameroun.

L'histoire de l'économie sociale commence au milieu du XIXème siècle avec le décollage des mouvements coopératifs et mutualistes notamment en 1844 en Angleterre et 1847 en Allemagne. Il a fallu attendre presque deux siècles pour que la notion prenne corps au Cameroun. En effet, suite à la crise économique des années 1980 et à l'importance des problèmes sociaux qui en découlent, l'Etat se trouve incapable d'absorber une population active en constante expansion et à conserver les emplois des travailleurs. Face à cette situation, de nouvelles unités économiques privées voient le jour avec pour finalité la création des richesses et des emplois. Progressivement l'État va se désengager du secteur de la production,désormais contrôlé par les initiatives privées, pour devenir le gendarme, le régulateur de la nouvelle dynamique entrepreneuriale. Pour donner un nouveau visage à l'environnement économique national, l'Etat va dès les années 90, élaborer une abondante législation organisant et régissant les regroupements y relatifs. Ceci va se traduire dans les faits par des lois autorisant la création des mutuelles, des coopératives, des associations, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des Groupes d'initiatives Communes (GIC). Il s'agit précisément de la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 relative à la liberté d'association, celle n° 92/006 du 14 août 1992 relative aux sociétés coopératives et aux groupes d'initiatives communes, et de la loi n° 99/014 du 24 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales.

A la faveur du décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement, le concept moderne d'Economie Sociale, déjà consacré dans la plupart des pays européens et latino américains, a été érigé au rang de politique publique, avec la création du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat. L'organigramme de ce département ministériel consacre toute une direction à l'économie sociale. Entre autres missions assignées, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement de l'économie sociale, la structuration des organisations relevant de l'économie sociale, la définition et de la mise en œuvre d'une réglementation spécifique en matière d'économie sociale, en liaison avec les administrations compétentes et la coordination et le suivi des actions d'appui en faveur de l'économie sociale.

Malgré cette importante production normative, force est de constater qu'à ce jour, la terminologie « Economie Sociale » n'a pas encore été juridiquement consacrée dans notre pays. Du coup, toutes les organisations dites d'Economie Sociale au Cameroun le sont de fait.

Aussi, vingt ans après la mise en œuvre des reformes, et malgré quelques succès, l'efficacité des entreprises et des organisations de l'économie sociale reste-t-elle limitée et leur contribution, non quantifiable. Cette situation tient à plusieurs raisons. Ces entités régies par différentes lois, sont encadrées par plusieurs administrations sans aucune plate forme de concertation. Par ailleurs, les acteurs de ce secteur font face à plusieurs problèmes de management, de gestion, d'accès au financement, d'absence de cadre légal commun, compte tenu de leur diversité. Cependant, il faut relever que plusieurs départements ministériels (MINPMEESA, MINADER, MINEPAT, MINJEC etc.) disposent chaque année dans leurs budgets, des lignes destinées à appuyer financièrement ou matériellement les organisations dites de l'économie sociale. Et faute d'une meilleure lisibilité de l'impact de leurs actions, ces appuis ne sont pas toujours bien orientés et ne contribuent pas de manière optimale au développement local.

Denise ABINAMBA
Chef de la cellule de Communication

RELESS :
LES APPUIS DU MINPMEESA AUX ORGANISATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

◀ Une vue des RELESS aux JNES 2015, Palais de congrès Yaoundé

C'était au cours d'une cérémonie solennelle de lancement officiel des activités du Reless de la commune d'arrondissement de Yaoundé 7 et des conseils de quartiers, présidée par le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Laurent serge Etoundi Ngoa, le 23 septembre 2015.

Le Réseau Local d'Economie Sociale et Solidaire (Reless) est une structure privée locale ayant le statut de société coopérative à laquelle adhèrent toutes les Organisations de l'Economie Sociale (Oes) d'une localité (associations, fondations, mutuelles, sociétés coopératives simplifiées ou sociétés coopératives avec conseil d'administration) afin de mutualiser davantage, entre autres, leurs moyens de production, de consommation, de transformation, de stockage, de conditionnement, de transport, de commercialisation et de services.

Régi par l'acte uniforme Ohada du 15 décembre 2010, relatif au droit des sociétés coopératives en son article 160, le Reless-Ydé 7 qui est un mouvement coopératif effectif dans la commune d'arrondissement de Yaoundé 7 depuis le 07 juin 2014, intervient dans le cadre d'un partenariat entre l'Ong partenariat France et Afrique pour le Co-développement (Pfac) et la mairie de Yaoundé 7, pour le développement de l'économie sociale et solidaire suivant l'approche « Bottom-up ». Ce Reless dont les installations ont été visitées par Le ministère des Petites et Moyennes Entreprises le 23 septembre 2015, compte environ une quarantaine de sociétés coopératives prestant dans divers secteurs d'activités et métiers locaux et s'est fixé pour objectif de mettre en œuvre des activités de professionnalisation des différentes filières de son portefeuille afin de contribuer à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations.

En apportant son appui matériel et financier aux OES, cette collectivité territoriale décentralisée, le MINPMEESA réaffirme ainsi son engagement et sa détermination à encourager puis soutenir les initiatives accompagnées d'actions de développement local, portées par les organisations et entreprises évoluant dans le secteur de l'économie sociale. Cet appui intervient dans le cadre du programme de promotion de l'entreprenariat collectif et de l'amélioration des performances des très petites entreprises et de L'artisanat, dans lequel sont logées les composantes « organisation et amélioration des performances du secteur de l'économie sociale et de l'artisanat et migration des unités de production informelle (Upi) vers l'artisanat et les micro-entreprises ». Les principales actions mises en œuvre dans ces composantes, visent le renforcement des capacités des réseaux mis en place par les Oes, en collaboration avec les organisations professionnelles d'artisans et les partenaires (Ccima, Feicom, Pndp et Ctd), dans l'objectif d'améliorer la qualité de leurs produits qui doivent s'arrimer aux normes et aux standards internationaux. Il convient de souligner que deux cent quarante-cinq millions (245.000.000) Fcfa ont été mobilisés pour le financement des projets agro-pastoraux au niveau local pour cent vingt-deux (122) Oes à la base dont certaines comme le Reless-Ydé 7, ont également reçu du matériel agricole. En outre, des appuis directs d'un montant de cent millions (100.000.000) Fcfa ont été octroyés à 27 associations et groupements d'initiatives communes et coopératives parmi lesquels une dizaine portés par les femmes dans les domaines de l'élevage, de l'agriculture, de la pisciculture, de la restauration et de la décoration.

En outre, il est important de relever en guise de rappel que dans ce contexte marqué par l'implémentation des politiques de décentralisation, à travers l'étendue du territoire, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat a toujours depuis sa création en 2004, accordé des appuis multiples et protéiformes, notamment financier et matériel aux Oes et acteurs identifiés œuvrant dans le champ de l'économie sociale.

La Rédaction

La 2ème édition des JNES, QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les assises de la deuxième édition des journées nationales de l'économie sociale (JNES) se sont déroulées du 14 au 16 Octobre 2015 à Yaoundé. Le ministre des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, le Pr. Laurent Serge Etoudi Ngoa, a présidé les travaux en qualité de représentant du Premier Ministre, chef du gouvernement.

Aux termes de trois jours de réflexion autour des politiques publiques d'encadrement et d'accompagnement des organisations de l'économie sociale, thème des dits travaux, plusieurs recommandations ont été formulées. Celles-ci de manière générale, soulignent la nécessité d'harmoniser les interventions gouvernementales afin de mieux encadrer les acteurs de l'économie sociale. Les JNES 2015 qui se sont articulées autour des exposés en plénière, des travaux en atelier et une foire exposition, ont donné l'occasion de retracer l'historique et de revisiter la notion de l'économie sociale.

JNES : un cadre idoine de concertation…

En en 2013 que le concept des journées nationales de l'économie sociale

Le Minpmeesa visite les stands au JNES 2015, Palais de congrès Yaoundé

voit le jour. C'était pour donner suite aux travaux du colloque national sur l'économie sociale tenus du 26 au 28 juin 2006 à Yaoundé. Organisées par le ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, ces assises avaient pour objectif de faciliter la compréhension de ce concept par tous les acteurs de cette formule nouvelle de création des richesses et d'emplois. L'autre objectif consistait à partager avec ces derniers, les expériences menées ailleurs et ayant fait de ce champ d'action, un puissant levier de renforcement de l'efficacité des processus économiques et sociaux.

C'est conformément à ces objectifs que le palais des congrès de Yaoundé a abrité du 03 au 05 juillet 2013, la première édition des Journées Nationales de l'Economie Sociale(JNES). Les travaux placés sous le haut patronage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, avaient pour thème « Economie Sociale comme vecteur de croissance : la comprendre et la structurer pour assurer son émergence ». L'objectif majeur était de sensibiliser et mobiliser les acteurs de l'économie sociale, à leur contribution au développement socio-économique.

L'organisation de ces journées, en fait une plateforme d'échanges entre les acteurs et les différentes parties prenantes de l'économie sociale. C'est dans cet esprit que s'est tenue en octobre 2015, la deuxième édition de ce rendez-vous majeur destiné à débattre et trouver des solutions aux nombreux problèmes qui plombent encore le secteur de l'économie sociale.

JNES 2015 : un rendez-vous honoré

Annoncée à l'occasion de la cérémonie de clôture des premières assises du genre, la deuxième édition des journées nationales de l'économie sociale s'est tenue du 14 au 16 octobre 2015 au palais des congrès de Yaoundé. Placées sous le haut patronage du premier ministre, chef du gouvernement, les JNES 2015 ont été un moment de réflexion, de débats et d'échanges sur les défis de l'entrepreneuriat social et les actions à prendre pour son développement. Parmi les défis actuels de ce secteur, figure en bonne place celui de l'harmonisation des interventions du gouvernement d'où le choix du thème de ces travaux à savoir : « les politiques publiques d'encadrement et d'accompagnement des organisations et entreprises de l'économie sociale ». Au delà de matérialiser la mise en œuvre des recommandations de la 1ere édition, ce thème traduit en réalité la préoccupation majeure qui entoure ce secteur. En présidant les travaux au nom du premier ministre, le ministre des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat, le Pr. Laurent Serge Etoudi Ngoa, a clairement décrit la triste réalité. « Faute jusqu'alors de plateforme de concertation en raison des missions spécifiques à chaque administration, les actions en faveur de l'économie sociale se trouvent dispersées sans coordination véritable… », a t-il déclaré. L'une des conséquences directes de cette situation est une absence de lisibilité et d'évaluation de l'impact de toutes les actions menées tant par les pouvoirs publics, les partenaires au développement que par la société civile. Selon le ministre Etoundi Ngoa, les organisations qui relèvent du secteur de l'économie sociale sont non seulement de véritables moteurs d'emplois, mais aussi, elles optimisent l'utilisation des ressources locales disponibles et mobilisent les acteurs locaux autour des projets au service du développement des collectivités. Ce rôle majeur des organisations de l'économie sociale se traduit dans les faits par le volume et la nature des appuis que le gouvernement apporte aux acteurs. En dehors du matériel agricole, les allocations budgétaires des quatre dernières années s'élèvent à 9 milliards de Fcfa. En regardant de prêt, on note avec le ministre des petites et moyennes entreprises que ce budget va croissant d'année en année : 100 millions en 2012, 210 millions Fcfa en 2013, 450 millions de Fcfa en 2014 et 850 millions de Fcfa en 2015.

Bien de difficultés pour un plein épanouissement de ce secteur...

Seulement, les difficultés d'accès à ces financements par les acteurs, le manque d'un cadre légal et l'intervention de plusieurs intermédiaires plombent l'essor de ce secteur. Pour son essor véritable, l'entrepreneuriat social a besoin d'un cadre attractif notamment, un environnement légal incitatif, des infrastructures d'accompagnement adéquates, le soutien à l'innovation sociale, le financement, la formation, la promotion.

Selon le ministre Laurent Serge Etoundi Ngoa, il est important de plancher sur une stratégie d'harmonisation des politiques publiques d'encadrement des acteurs de l'économie sociale. C'est ce à quoi se sont attelés les 150 participants aux travaux. Issus des administrations concernées, du secteur de l'entrepreneuriat social et des organisations internationales, ils ont échangé sur les instruments d'appui au secteur privé, l'intérêt de la transition de l'informel vers le formel, l'entreprenariat collectif et sa contribution à l'émergence de l'économie camerounaise à l'horizon 2035, entre autres thématiques prévues dans l'agenda des travaux.

En marge des débats, une belle démonstration du dynamisme

En dehors des communications des experts, les stands d'exposition des producteurs de riz , d'huile et de crèmes à base de produits forestiers non-ligneux, des artisans et des pêcheurs, dans le hall du palais des congrès de Yaoundé, ont constitué un volet important des JNES 2015. Les différents produits exposés ont permis d'apprécier l'immensité des ressources naturelles du pays et des opportunités de création de richesses et d'emplois du secteur de l'économie sociale.

Et des recommandations pour finir

Une vue des exposantes au JNES 2015, Palais de congrès Yaoundé

La deuxième édition des journées nationales de l'économie sociale se sont achevées sur des recommandations au nombre desquelles, la création d'un fichier national des organisations et entreprises de l'économie sociale labélisées, d'une coordination gouvernementale en matière d'accompagnement des organisations de l'économie sociale, la nécessité de mettre en place un plan directeur de structuration de ces organisations, le développement d'un système d'informations spécifiques de production régulière de données statistiques sur l'économie sociale, l'élaboration d'un manuel de procédure en vue d'une transparence accrue dans l'octroi des appuis et dans l'application, aux organisations et entreprises de l'économie sociale, des règles et procédures fiscales spécifiques, une meilleure implication des collectivités territoriales décentralisées dans l'accompagnement des organisations de l'économie sociale. Les recommandations concernent aussi l'urgence et la nécessité de l'aboutissement du projet de loi sur l'économie sociale, la mise en place d'un programme national de renforcement des capacités managériales et techniques des organisations et entreprises de l'économie sociale, l'institutionnalisation des journées nationales de l'économie sociale et l'allocation des ressources conséquentes.

Mises en œuvre, ces recommandations devraient changer le visage de l'économie sociale et par ricochet celui de l'économie nationale. C'est du reste le vœu de Yaya Alhadji, promoteur du Gic Pro3 locaux de Lara Kaéllé, présent à ces assises. Il exhorte les camerounais à consommer les produits locaux afin de faire vivre l'économie sociale qui représente 90% de l'économie nationale.

Selon le ministre Laurent Serge Etoundi Ngoa, «toutes ces recommandations seront prises au sérieux et étudiées minutieusement par le gouvernement». Il est donc question de penser autrement désormais et surtout d'agir vite.

La deuxième édition des JNES 2015 a mobilisé plusieurs personnalités au rang desquels ; les membres du gouvernement, les représentants du corps diplomatique, les acteurs et représentants des organisations de l'économie sociale et une foule nombreuse venue prendre part à l'événement.

La rédaction

ÉCHANGE DE VUES :

Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA, MINPMEESA

Entretien avec le Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA

Minsitre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de L'Artisanat

L'ECONOMIE SOCIALE OCCUPE UNE PLACE PRÉPONDÉRANTE DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE DE NOTRE PAYS ET NOUS EN SOMMES À DES DEGRÉS DIVERS, DES VECTEURS, DES ACTEURS ACTIFS OU PASSIFS. LE CHEF DE L'ETAT EN A FAIT SON « CRÉDO » ET L'A PRÉVU DANS UN PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL. LE CHEF DE CE DÉPARTEMENT MINISTÉRIEL JUSTEMENT, LE PR. LAURENT SERGE ETOUNDI NGOA REVIENT LARGEMENT SUR CE CONCEPT, SUR LES INTERVENANTS, LES ORGANISATIONS ET ENTREPRISES MULTIFORMES QUI L'ANIMENT, SUR SES MÉCANISMES DE FONCTIONNEMENT DANS NOTRE PAYS, SUR LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ETAT, SUR LES JOURNÉES Y CONSACRÉES.

IL POINTE AUSSI UNE NOTE D'ESPOIR QUANT À L'ÉDICTION PROCHAINE D'UNE LOI QUI VIENDRA RÉGULER DÉFINITIVEMENT CE SECTEUR D'ACTIVITÉS À ENJEUX MAJEURS MAIS, AUSSI LARGEMENT CONTRIBUTEUR POUR ATTEINDRE L'ÉMERGENCE À L'HORIZON 2035

MINPMEESA INFOS : Le MINPMEESA a organisé il y a quelques temps, la deuxième édition des journées nationales de l'économie sociale, quels étaient les objectifs et les attentes ?

Pr. ETOUNDI NGOA : Notons tout d'abord que la première édition desdites journées dont le thème était : L'Economie Sociale comme vecteur de croissance : la comprendre et la structurer pour assurer son émergence », avait pour objectifs d'inventorier, de cibler et de mieux faire comprendre les activités dans des domaines divers concernés par les regroupements d'économie sociale dans leur ensemble. Ces rencontres nous ont permis de constater la densification desdits regroupements dans notre pays. Il fallait donc désormais être en contact avec les acteurs et voir comment est-ce que nous pouvons les organiser mais aussi et surtout, s'inspirer du modèle de ceux qui l'étaient déjà et apporter juste une orientation par rapport à ce que l'Etat préconisait.

Cette démarche a été positive dans la mesure où les réseaux des organisations de l'économie sociale existants ont amené l'Etat à mettre en place des regroupements appelés « RELESS », pris aujourd'hui comme le meilleur modèle d'organisation.

Sur cette base, nous pensons que la 2e édition des JNES sur « les politiques publiques d'encadrement et d'accompagnement des Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale », a contribué à donner à l'Etat, un dispositif qui lui permette de mieux les encadrer, les soutenir et parfois de mieux les orienter dans la modernisation de leur outil. Il ne faut pas aussi penser que l'économie sociale est une pratique qu'on ne connait pas. Ce sont des activités qu'on mène quotidiennement dans divers secteurs : agriculture, santé, services, finance etc....

Je pense très sincèrement que ce domaine de l'économie doit se développer inexorablement pour qu'il devienne créateur de richesses et pourvoyeur d'emplois pour être en cohérence avec les objectifs du document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

MINPMEESA INFOS : Que faites-vous Monsieur le Ministre pour dynamiser ce secteur qui semble être le « bras mort » de votre département ministériel ?

Pr. ETOUNDI NGOA : Je me suis toujours insurgé contre le fait que l'on parle de « bras mort ». Bien évidemment si les autres secteurs : pme et artisanat étaient suffisamment implantés et qu'ils ne restaient qu'à les parfaire, on ne parlerait pas d'eux. Et je puis vous dire, des trois secteurs considérés, celui de l'économie sociale est assez présent et engrange des résultats palpables. Il a juste besoin d'être encadré par les pouvoirs publics. Je dirais qu'il n'y a pas grand-chose à y mettre aujourd'hui, sauf bien entendu, de les localiser, de les répertorier par secteur d'activités et de comprendre leur mode d'organisation. Tenez pour exemple, lorsque nous avons dans le secteur financier une organisation de tontines et que celles-ci se regroupent dans un système de caisses populaires pour créer une micro-finance, la micro-finance est déjà contenue dans un domaine moderne que le ministère des finances a défini. Alors ce passage devient institutionnel, parce qu'il faut mettre de l'argent dans les circuits officiels, que l'on peut contrôler et qui permettent d'avoir une certaine traçabilité. Cet argent appartient à des personnes physiques ou morales. Je voudrais réaffirmer ici que, l'économie sociale n'est pas le « bras mort » de notre ministère. Toutefois il faut une législation, une réglementation de ses activités.

JE VOUDRAIS RÉAFFIRMER ICI QUE, L'ÉCONOMIE SOCIALE N'EST PAS LE « BRAS MORT » DE NOTRE MINISTÈRE. TOUTEFOIS IL FAUT UNE LÉGISLATION, UNE RÉGLEMENTATION DE SES ACTIVITÉS.

MINPMEESA INFOS : Monsieur le Ministre vous venez de nous signifier toute l'importance de ce secteur d'activités, pourquoi la loi tarde à se mettre en place ?

Pr. ETOUNDI NGOA : Nous faisons face aujourd'hui à une discordance dans les textes. Il y a le code OHADA qui a organisé les coopératives. Tous les regroupements de l'économie sociale ne sont pas des coopératives ; il y a des mutuelles, il y a des associations. Quand certains opposent le fait qu'il existe déjà le texte de 90 sur les associations ou encore une réglementation sur les coopératives, je considère que c'est de « l'égoïsme ». C'est-à-dire, on a une activité dans son domaine de compétence, on pense que tout ce qui doit être fait sur cette dernière doit vous revenir. Non, il ne s'agit pas de cela ! L'économie sociale est un cadre beaucoup plus large. Je puis vous dire que, quand on pense à une législation en économie sociale, il faut se référer aux lois des Pays comme la France, le Canada, la Corée qui ont bien mûri et développé ce concept. C'est une loi cadre ; chacun garde ce qui est à lui, c'est-à-dire que les micro-finances vont être régies par le MINFI, les coopératives agricoles par le MINADER, le MINPMEESA qui s'occupe des regroupements, des entreprises, des artisans n'en tire rien, Il crée un cadre et les acteurs de ces secteurs fonctionnent.

MINPMEESA INFOS : Et cette loi sur l'économie sociale Monsieur le Ministre arrivera telle résolument ?

Pr. ETOUNDI NGOA : Lorsque les acteurs étatiques, paraétatiques et privés auraient fait une appropriation de la no-

tion d'économie sociale. Je pense qu'ils seront peu diserts dans cette affaire de loi qui fait couler tant d'encre, pour rien en réalité, personne ne prend quoi que ce soit à l'autre. D'ailleurs, pensez-vous

DÈS 1990, LES ASSOCIATIONS ET TONTINES ONT PERMIS AU CAMEROUN DE MAINTENIR LE CAP : LES ENFANTS ÉTAIENT SCOLARISÉS, LES POPULATIONS SE SOIGNAIENT. NOUS AVONS VÉCU PLUS DE 15 ANS EN NOUS REPOSANT SUR CES ORGANISATIONS À CARACTÈRE SOCIAL ET TRADITIONNEL.

que le Chef de l'Etat en créant ce secteur d'activités qu'il a fait loger dans une administration, ne pense pas à le doter d'une législation ? Gardons foi en l'avenir ! Nos très hautes autorités finiront bien par trancher.

MINPMEESA INFOS : Avez-vous le sentiment que les acteurs de l'économie sociale soient réceptifs des politiques publiques mises en place par le gouvernement ?

Pr. ETOUNDI NGOA : Les acteurs de ce secteur en sont demandeurs et nous les suivons. La dernière sortie du Ministère, dans la commune de Yaoundé 7e, nous a permis d'observer que tous ces regroupements se sont organisés en réseaux, et constituent une grande force de développement au Cameroun. Souvenons-nous dans les années 90, alors que nous n'étions plus crédibles avec un système bancaire complètement désorganisé, une circulation monétaire qui battait véritablement de l'aile parce que plusieurs pays avaient retiré leur coopération au Cameroun. Bon gré malgré, ces associations et tontines ont permis au Cameroun de maintenir le cap : les enfants étaient scolarisés, les populations se soignaient. Nous avons vécu plus de 15 ans en nous reposant sur ces organisations à caractère social et traditionnel. Le Chef d'Etat en créant le secteur de l'économie sociale dans un portefeuille ministériel avait bien conscience de son potentiel.

On joue au chat et à la souris pour une chose qui est entrain de se consolider de par le monde. Le Cameroun ne saurait rester en marge à cette mondialisation.

MINPMEESA INFOS : Rendu à la 2e édition, qu'est ce qui a littéralement changé de la première Monsieur le Ministre ?

Pr. ETOUNDI NGOA : Je l'ai déjà dit à l'entame de mon propos, l'appropriation qui est faite par les acteurs mérite d'être partagée à ceux qui en sont des acteurs passifs. Les gens regardent l'économie sociale de loin, sans en être les acteurs directs, ils bénéficient toutefois des retombées ou des activités de l'économie sociale. Lorsque votre mère va dans une tontine, emprunter de l'argent, vous vous en servez mais c'est elle l'actrice. De même, dans une caisse populaire, une association qui fait de l'agriculture communautaire, à défaut d'être l'acteur qui laboure, ou qui garde de l'argent, on en profite puisqu'on est dans une famille qui jouit des prébendes issues de ce secteur.

MINPMEESA INFOS : Alors, quelle réponse le gouvernement apporte-t-il aux groupes d'initiatives locales ?

Pr. ETOUNDI NGOA : Je pense que, les administrations partenaires à l'instar du MINEPAT, le MINADER, le MINEPIA et le MINPROFF donnent des appuis multiformes à ces groupes d'initiatives locales et par ricochet aux initiatives de camerounais qui se sont regroupés en association et qui y mettent de leur énergie et de leurs moyens.

MINPMEESA INFOS : Au cours de l'exercice 2015 qui vient de s'achever, quel budget le département ministériel dont vous avez la charge a-t-il consacré pour soutenir les initiatives locales ?

Pr. ETOUNDI NGOA : Si j'ai bonne mémoire, l'enveloppe allouée par le gouvernement a été de 860 millions en numéraire. Nous avons aussi offert des appuis en matériel agricole dans les arrondissements et communes.

MINPMEESA INFOS : L'économie sociale reposant sur des valeurs de solidarité, de durabilité et de sobriété, encourageant des pôles de coopérations économiques, constitue-t-elle aujourd'hui une alternative à l'économie néolibérale basée sur le grand capital ?

Pr. ETOUNDI NGOA : Je pense que cette comparaison n'a pas lieu d'être, dans la mesure où la définition usuelle considère l'économie sociale comme l'ensemble des mutuelles, coopératives, associations et fondations. Parmi ces organisations, certaines participent à l'économie la plus néolibérale qui soit, on pense bien sûr aux activités sur les marchés financiers spéculatifs de certaines banques coopératives. De plus, si on décompose l'économie capitaliste, elle repose sur les fruits issus de l'économie sociale et solidaire. Lorsqu'on parle de croissance inclusive, on voit les retombées qui atteignent les populations à la base ; ces activités peuvent être codifiées et quantifiées en terme monétaire, de réalisation spatiale c'est-à-dire des plantations, des maisons, des réalisations sociales tels que les puits et autres, on ne saurait parler du niveau de développement d'un pays sans prendre en compte tous ces aspects. L'indice de développement local tient compte de toutes ces réalisations de l'économie sociale, génératrices des richesses et d'emplois dans l'économie capitaliste et néolibérale.

Propos receuillis par la rédaction